

Édito

Une nouvelle publication pour vous

« *Les adhérents doivent bénéficier d'un niveau d'informations privilégié par rapport au grand public* », peut-on lire dans la résolution adoptée au congrès de la CFDT Retraités (UCR).

Tous les mois, vous recevez *CFDT Magazine*, le magazine de la Confédération. Tous les deux mois, *Fil Bleu*, le magazine de la CFDT Retraités, et chaque trimestre, *Pleines pages sur l'UTR*, la publication du syndicat CFDT des retraités de la Métropole lilloise.

Par ailleurs, si vous avez créé votre espace adhérent sur le site cfdt.fr, vous pouvez accéder à *Syndicalisme Hebdo*, une publication importante pour connaître la stratégie, les orientations politiques et l'actualité de la CFDT.

Notre conseil de la CFDT Retraités de Lille et environs (ULR) du 15 mai a décidé d'éditer son propre média, rien que pour vous.

Il vous sera adressé mensuellement et portera sur les actions menées ou à mener et sur la vie de notre union locale en général, mais aussi des informations pratiques qui peuvent vous intéresser. L'infolettre pourra paraître au gré du temps en cas d'informations urgentes.

Elle sera un lien entre nous, les membres du bureau et du conseil de l'ULR et vous, les adhérents. N'hésitez pas à nous faire part de vos réactions sur cette infolettre et à nous faire remonter des informations susceptibles de paraître.

En attendant, nous vous laissons découvrir votre infolettre.

Bonne lecture !

Le bureau de l'ULR

Au sommaire

| | |
|---|------|
| Nous devons amplifier notre présence dans les CCAS | P. 2 |
| L'illectronisme, un facteur d'exclusion | P.3 |
| Fin de vie : nous nous adressons aux parlementaires | |
| La CFDT Retraités dit NON à la suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions | P.4 |
| L'activité de l'année écoulée et le passage de témoin | P.5 |
| Bien vieillir chez soi | P.6 |
| Les infos pratiques | P.7 |
| En direct de la Confédération | |

Agenda

- 12 juin** Sortie organisée par la commission Loisirs-Culture dans les Flandres
- 16 juin** Rencontre débat sur les aides sociales - 14h - possibles organisée par l'UTR
- 19 juin** Sensibilisation à l'accessibilité sur le - 14h - thème « Le confort pour tous dans l'espace public » organisée par la commission accessibilité de la MEL (salle du conseil communautaire Biotope - Lille)

Contacts

Vous souhaitez nous contacter ?

Adresse postale : CFDT Retraités Lille et environs
Bourse du Travail - 254 Boulevard de l'Usine
59800 Lille

E-mél : retraiteslille@cfdt-metropolelilloise.fr

Téléphone : 03 20 88 73 11

Nous devons amplifier notre présence dans les CCAS

Pour défendre les personnes défavorisées et vulnérables, il est important que nous puissions porter la voix de la CFDT Retraités au sein des conseils d'administration.



Dans cette période de crise, de nombreux concitoyens connaissent des difficultés liées au pouvoir d'achat, au logement, à la santé, à la perte d'autonomie ou à l'isolement.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) ou le centre intercommunal d'action sociale (CIAS) est souvent le premier recours de ces publics vulnérables.

La CFDT Retraités accorde une priorité à leur prise en charge pour garantir et améliorer leurs conditions de vie.

Les élections municipales approchent. Dans les communes de plus de 1500 habitants, les conseils d'administration des CCAS ou CIAS seront renouvelés à l'issue du scrutin. Dans celles de moins de 1500 habitants, l'institution est facultative.

En effet, les CCAS et CIAS sont impliqués dans des domaines qui nous concernent :

- * l'accompagnement des personnes âgées ;
- * le bien vieillir ;
- * les services à la personne ;
- * la lutte contre les déserts médicaux ;
- * le logement ;
- * la fracture numérique.

Il est donc important que nous puissions porter la voix de la CFDT Retraités au sein des conseils d'administration.

La CFDT Retraités Métropole lilloise, organisée sous forme associative, a la capacité juridique de présenter des candidatures dans le collège de représentation des personnes âgées, nommé par le maire.

C'est la raison pour laquelle nous faisons appel aux militants pour présenter des candidatures dans les différentes communes du territoire.

La CFDT Retraités Métropole lilloise s'engage à accompagner les mandatés qui seront désignés par une préparation collective et des actions de formation.

Cette formation en deux temps, avant et après les élections municipales, sera assurée par des représentants de l'Union confédérale CFDT des retraités en région.

Si vous êtes intéressés pour participer à la mission du CCAS de votre commune, ou le cas échéant, du CIAS, nous vous invitons à nous contacter par mél à :

retraiteslille@cfdt-metropolelilloise.fr



L'activité revendicative

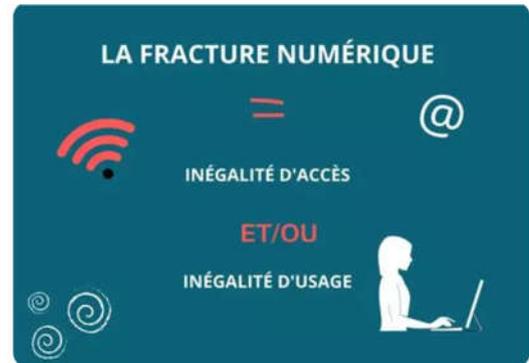
L'illectronisme, un facteur d'exclusion

Un questionnaire vous a été adressé par la CFDT Métropole lilloise.

Nous vous remercions d'y répondre.

L'illectronisme, parfois appelé « illettrisme numérique », caractérise la situation d'un adulte ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante.

Nous y sommes peut-être nous-mêmes confrontés, un peu, beaucoup ou pas du tout. Le but du questionnaire est de faire l'inventaire des dispositifs mis en place dans les communes où vous habitez, d'autres communes que vous connaissez afin de pouvoir orienter nos adhérents ou leur famille vers ces dispositifs tant il est vrai qu'il vaut mieux « éduquer à » que de « faire à la place de ».



Si vous voulez vous exprimer sur une ou d'autres communes, vous pouvez répondre à nouveau au questionnaire mais sans reprendre forcément toutes les questions.

Le lien du questionnaire :

<https://framaforms.org/initiatives-pour-lutter-contre-lillelectronisme-1746722484>

Fin de vie : nous nous adressons aux parlementaires

Participer au débat sur la fin de vie relève de notre responsabilité en tant qu'organisation qui concourt à la construction du bien commun. Nous allons écrire aux députés des circonscriptions de notre union locale et aux sénateurs .

Le 22 janvier, le Premier ministre a annoncé sa volonté de porter deux propositions de loi sur la fin de vie devant le Parlement : l'une portant sur les soins palliatifs, l'autre sur l'aide à mourir.

Le débat à l'Assemblée nationale a commencé le 12 mai par l'examen de la première proposition de loi. Un accord a été trouvé et la loi a été adoptée le 16 mai. Le texte réaffirme l'obligation de la création d'unités de soins palliatifs dans tous les départements. **Nous attendons du gouvernement un engagement sur des moyens financiers pérennes.**

L'examen de la deuxième proposition, sur l'aide à mourir, a débuté le 19 mai, dans un climat plus tendu.

La CFDT Retraités souhaite participer aux débats en cours.

Au congrès confédéral de 2018, la CFDT a affirmé pour chaque citoyen « le droit à mourir dans la dignité en étant acteur de sa propre mort ». La CFDT Retraités, quant à elle, agit aujourd'hui avec ses partenaires du Pacte progressiste.

À l'appel de l'UCR CFDT, nous allons rappeler aux parlementaires nos positions qui s'appuient sur nos valeurs d'émancipation et de solidarité. Nous leur rappellerons qu'il s'agit de revendiquer un **droit** pour tous les citoyens, et la **liberté** pour chacun d'y recourir.

Comme pour les autres droits, la **liberté** doit être affirmée. Nous affirmerons aussi la nécessité d'**égalité** entre les citoyens, et de résorber, autant que possible, les inégalités entre riches et pauvres, nettement marquées aujourd'hui, quand on regarde la possibilité, pour celles et ceux qui en ont les moyens financiers, de trouver des solutions à l'extérieur de la France, par exemple en Suisse ou en Belgique.

Enfin, nous rappellerons que sommes **attachés à la laïcité** qui reconnaît et respecte les croyances, mais qui refuse d'inscrire la loi dans le cadre de ces croyances.

La CFDT Retraités dit NON à la suppression de l'abattement de 10 % sur les pensions

Le bureau de la CFDT Retraités, réuni les 6 et 7 mai, s'est prononcé contre la suppression de l'abattement de 10% sur les pensions de retraite.

Avec sa confédération, la CFDT Retraités défend d'abord une réforme globale de la fiscalité et des financements de la protection sociale qui soient à même de répondre durablement aux besoins et aux impératifs budgétaires en respectant les principes d'équité et de justice entre tous les citoyens (qu'ils soient actifs ou retraités) en fonction de leurs moyens.

En conséquence, la CFDT Retraités est contre la suppression de l'abattement de 10 % qui impliquerait une baisse du pouvoir d'achat des retraités aux revenus modestes et intermédiaires (ce sujet ne pouvant s'inscrire que dans la réforme globale de la fiscalité demandée par la CFDT).

La CFDT Retraités refuse de faire des retraités une variable d'ajustement budgétaire et de jouer les générations les unes contre les autres.



Les conséquences d'une telle suppression seraient multiples et dégraderaient encore le niveau de vie des retraités par :

- * l'augmentation de l'imposition des retraités déjà imposables ;
- * l'entrée dans l'impôt de très nombreux retraités aujourd'hui non imposables ;
- * le glissement pour certains vers un taux de CSG supérieur à leur taux actuel ;

- * la perte de dispositifs d'aides sociales du fait du dépassement des plafonds.

La CFDT Retraités revendique parallèlement et conformément à la résolution de son dernier congrès à Valence en 2023 :

- * la prise en charge d'une partie de la cotisation des retraités pour leur mutuelle complémentaire pour faire face aux coûts toujours plus élevés des complémentaires santé (environ 11 à 13 % de la pension) ;
- * le lissage prévu en cas de changement de taux de CSG de 3,8 % à 6,6 % ou 8,3 % à tous les changements de paliers pour tous les taux de CSG (voir le site www.cfdt-retraités.fr).

De plus, la CFDT Retraités revendique la révision de l'abattement spécial qui s'applique aux retraités modestes de plus de 65 ans, en supprimant la borne d'âge des 65 ans au profit de l'âge légal et en relevant les plafonds de revenus qui déclenchent son application.

La CFDT Retraités, avec sa confédération, reste mobilisée sur ces revendications et sera vigilante tout au long du processus d'élaboration du projet de loi de finances (PLF) 2026 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2026.

Martial Crance
Secrétaire national CFDT Retraités

L'activité de l'année écoulée et le passage de témoin

Notre assemblée générale s'est tenu le 3 avril en présence de 70 adhérents. L'occasion de faire le point sur les actions marquantes de l'année écoulée et sur des actions possibles en 2025. Cette assemblée a élu un nouveau bureau. Retour sur les principaux thèmes abordés.

Notre ULR a sollicité un rendez-vous auprès de dix-huit municipalités de la Métropole européenne de Lille (MEL) pour évoquer **les points d'apport volontaires**. En effet, certaines personnes âgées connaissent des difficultés pour accéder à ces poubelles installées dans les rues de la MEL, destinés à collecter le verre. Seules Lomme, Villeneuve d'Ascq et Loos nous ont reçus et écoutés mais aucun engagement n'a été pris.



Un point d'apport volontaire.

Nous avons actuellement un représentant au conseil intercommunal de **l'accessibilité** de la MEL. Des actions ont été menées depuis 2019. Des actions seront mises en place en 2025 à Quesnoy-sur-Deûle et Lambersart.

En matière de **logement**, nous avons lancé une enquête auprès de vous mais elle n'a pas connu le succès escompté. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Lors de la **Semaine Bleue 2024** qui avait pour thème « Bouger ensemble pour entretenir la flamme », une rencontre a réuni 55 adhérents pour une présentation de l'ancienne usine de construction mécanique de Fives Cail Babcock et de la vie ouvrière en son sein, par un adhérent de la section des retraités CFDT de la Métallurgie, ancien salarié et militant de l'entreprise. Cette présentation a été suivie par une déambulation dans le quartier, résultat de la reconquête du site

de l'usine par une représentante de la société d'économie mixte Soreli.

De nombreux adhérents ont participé aux **manifestations** pour dire « NON ! » à la réforme des retraites et à celles en soutien au peuple ukrainien.

Des conseillers de l'ULR participent aux réunions du groupe Hauts-de-France du **Pacte du pouvoir de vivre**. La CFDT est fer de lance de ce pacte qu'elle a été créé avec d'autres associations, syndicats et mutuelles pour traiter simultanément pouvoir d'achat et transition écologique car « Fin du mois » et « Fin du monde » interdépendants. Une journée d'action à laquelle nous participerons, est prévue lors de la journée de lutte contre la misère le 17 octobre.

Nous sommes également revenus sur **les activités de la commissions loisirs-culture**. Nous avons organisé seize sorties, vous avez été 266 à y participer.

L'assemblée générale 2025 était une assemblée électorale. Claude Janssens et Jean-Marie Richard, respectivement président et secrétaire de l'ULR ne souhaitaient pas renouveler leur mandat. Nous les avons remerciés pour leur engagement de plus de dix ans. Un bureau renouvelé a ainsi été élu.



Au 1er rang, de g. à d. : Carole Mottez, trésorière, Jean-Pierre Druelle, président, Philippe Velcin, trésorier adjoint.

Au 2e rang, de g. à d. : Françoise Richard, secrétaire, Sylvie Hameau, secrétaire adjointe, Pierre Duflot, vice-président.

Bien vieillir chez soi

L'après-midi de notre assemblée générale a été consacrée à une table-ronde sur le thème « Bien vieillir chez soi ». Marie-Christine Staniec-Wavrant, adjointe à la lutte contre les exclusions et à la santé à la mairie de Lille, Pierre Bertin, adjoint à l'action sociale, la solidarité, le lien avec les bailleurs sociaux, et Sabine Dewas, adjointe aux seniors, tous deux de la mairie de Lambersart ont échangé sous la houlette de l'animateur, Pierre Duflot, et en présence de Jean-Luc Cassetto, mandaté CFDT au centre communal d'action social (CCAS) de Lambersart.



À Lille, Mme Staniec-Wavrant a rappelé l'existence d'un Plan d'alerte et d'urgence (PAU). Ce dispositif permet de bénéficier d'un suivi en cas de risque majeur (canicule, grand froid, épidémie). Le Centre local d'information et de coordination (Clic) est à disposition des Lillois, Lommois et Hellemmois de plus de 60 et des personnes handicapées pour les renseigner et les aider dans leurs démarches. Pour les déplacements des personnes âgées, le CCAS met à disposition un véhicule, un partenariat a été mis en place avec une association de taxis vélos, Happymoov. La ville dispose de dix espaces seniors qui proposent en particulier des animations et des activités culturelles et de loisirs, des

sorties. Elle organise des portages de repas à domicile. Elle a mis en place une mutuelle à moindre coût.

À Lambersart, M. Bertin et Mme Dewas ont indiqué qu'ils invitaient des personnes expertes pour renseigner sur les aides et l'accès aux droits. Une épicerie solidaire a été créée avec Lomme. Le Clic regroupe 11 communes. Cela a un coût, la ville participe à hauteur de 20 centimes par habitant. Elle a organisé le portage de repas à domicile avec des produits « circuit court », mis en place une navette seniors, huit logements « Octave », un concept qui repose sur trois piliers : logement adapté, accompagnement du vieillissement, lien avec le voisinage. Lambersart organise des temps forts, sorties, jardins partagés dont un est en charge par le CCAS et les Amis des Jardins ouverts et néanmoins clôturés (Ajonc), proche d'une salle et de logements pour anciens, des ateliers santé avec le Clic et des bénévoles, une prévention santé avec une possibilité de marche nordique tous les quinze jours.

Les échanges avec la salle ont porté sur la fin de vie, le manque de médecins généralistes (« Lille a enregistré une perte de 160 médecins généralistes en 2020 et cela ne cesse de progresser »), l'avenir des Clic (« L'État se désengage de missions sur les collectivités, sans pour cela leur fournir les budgets qui s'y rapportent. C'est le cas pour les Clic que les communes ont souvent des difficultés à financer »), le logement (« Il y a un arrêt de la dynamique de création d'habitats partagés transgénérationnels » ; « Il y a une carence de logements, notamment conventionnés. Il faut plus de logements seniors et transgénérationnels ») et les Ehpad (« Les besoins de financement sont importants car la participation du Département est trop juste, on manque de personnel »).

Notre guide

« Bien vieillir chez soi »

La CFDT Retraités Métropole lilloise a édité un livret « Bien vieillir chez soi ». Il est à votre disposition.

N'hésitez pas à le demander à :

retraiteslille@cfdt-metropolelilloise.fr

Logement et accessibilité

La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) « appelle les pouvoirs publics à se saisir enfin pleinement de la question de l'offre de logement et de leur accessibilité dans la perspective des besoins actuels et futurs d'une population vieillissante ». Cet avis sur l'effectivité des droits des personnes âgées sur la période 2013-2025, publié le 1er avril 2025, constate que « l'offre de logements ne correspond ni aux besoins ni aux souhaits des personnes avançant en âge ».

La CFDT Retraités revendique toujours et encore une politique de création de logements adaptés aux personnes âgées autant dans le locatif privé que social, tout en facilitant l'adaptation des logements pour les locataires et les propriétaires.

Le dispositif Loc'Avantages prorogé jusqu'en 2027

Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif Loc'Avantages, qui devait prendre fin le 31 décembre 2024 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2027. Le site officiel economie.gouv.fr précise les nombreuses conditions à respecter aussi bien pour le propriétaire que pour le locataire.

La CFDT Retraités note les avantages possibles pour les propriétaires mais aussi pour les locataires qui pourront bénéficier de loyers inférieurs de 15 à 45 % des loyers du marché.

Chèque énergie 2025

Si l'envoi automatique du chèque énergie est maintenu, la date est, par contre, repoussée au mois de novembre 2025. La cause invoquée est l'adoption tardive de la loi de finances 2025 ! Le chèque énergie sera utilisable jusqu'au 31 mars 2027. De nouvelles modalités d'attributions sont mis en place.

La CFDT Retraités regrette l'impact négatif pour les plus modestes sous des prétextes peu

En direct de la Confédération

« Un référendum sur la justice fiscale, c'est important. Chacun doit participer à la hauteur de ses moyens »

Marylise Léon était en direct de France info, mardi 13 mai. À quelques heures de l'intervention télévisée du Président de la République, elle l'a exhorté à parler aux Français de justice fiscale, sujet stratégique pour affronter les prochains défis qui attendent le pays.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'entretien sur www.cfdt.fr/sinformer/la-cfdt-dans-les-medias

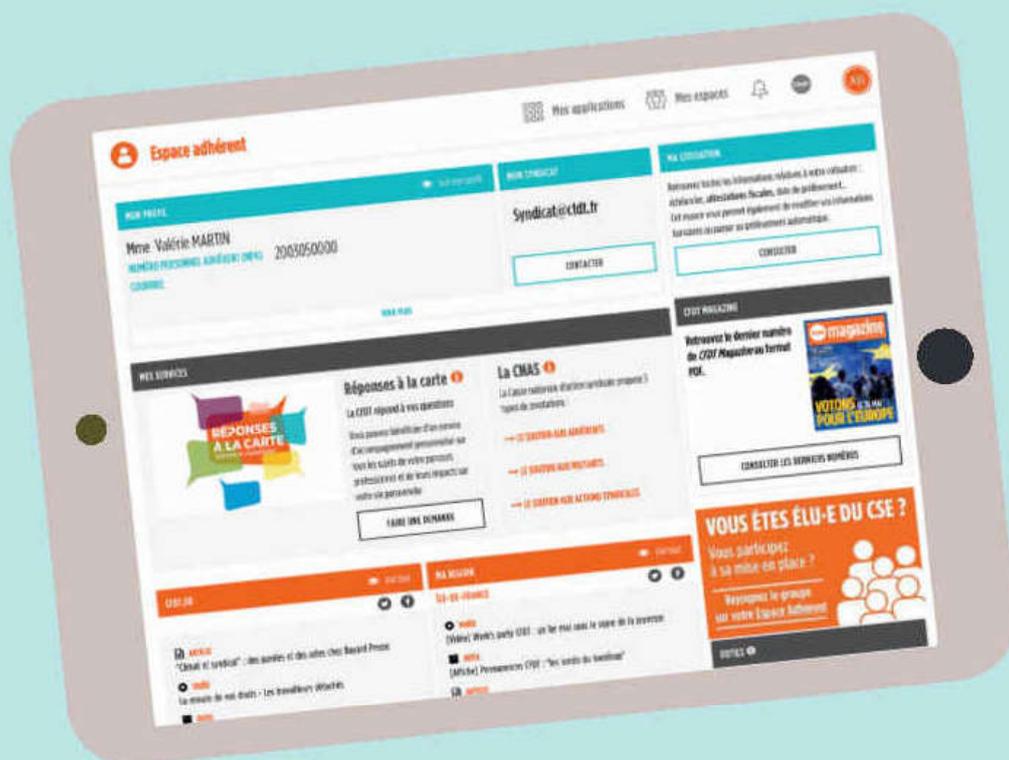




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement au service Réponses à la carte.**
- **Contacter directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles**, pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.
SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !

Et maintenant, chaque semaine, vous pouvez accéder à
***Syndicalisme Hebdo* depuis votre espace adhérent**